

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - AGGLOMERATION DU CHOLETAIS (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE AGGLOMERATION DU
CHOLETAIS (2)**

Numéro SIRET : 20007167800060

POSTE COMPTABLE : tresorerie de cholet municipale

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

voté par nature

BUDGET ANNEXE : BATIMENTS ECONOMIQUES (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	7
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	8
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	9
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	11
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	12
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	13
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	14

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	162 700,00	162 900,00	162 900,00
60611	Eau et assainissement	600,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie - Electricité	4 200,00	3 800,00	3 800,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	50,00	50,00
6064	Fournitures administratives	200,00	200,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	50,00	50,00
61521	Entretien terrains	9 500,00	9 500,00	9 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	57 500,00	57 500,00	57 500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6156	Maintenance	100,00	100,00	100,00
6161	Multirisques	3 600,00	3 600,00	3 600,00
6226	Honoraires	1 700,00	1 700,00	1 700,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	200,00	200,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 500,00	10 500,00	10 500,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	100,00	100,00
63512	Taxes foncières	61 000,00	61 000,00	61 000,00
63513	Autres impôts locaux	10 500,00	10 500,00	10 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	68 555,00	68 555,00	68 555,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	68 555,00	68 555,00	68 555,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	17 967,00	13 260,00	13 260,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	17 967,00	13 260,00	13 260,00
67	Charges exceptionnelles	2 700,00	1 300,00	1 300,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	2 100,00	1 100,00	1 100,00
678	Autres charges exceptionnelles	600,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		251 922,00	246 015,00	246 015,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	454 960,00	406 257,00	406 257,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	453 703,00	405 000,00	405 000,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	1 257,00	1 257,00	1 257,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		454 960,00	406 257,00	406 257,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	706 882,00	652 272,00	652 272,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	
0,00	
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	
0,00	
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
652 272,00	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
- (2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 500,00	18 314,00	18 314,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	20 500,00	18 314,00	18 314,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	642 882,00	596 958,00	596 958,00
752	Revenus des immeubles	410 500,00	483 099,00	483 099,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	232 382,00	113 859,00	113 859,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		663 382,00	615 272,00	615 272,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	43 500,00	37 000,00	37 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	43 500,00	37 000,00	37 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		43 500,00	37 000,00	37 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	706 882,00	652 272,00	652 272,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	652 272,00
--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
1002	Opération d'équipement n° 1002	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1003	Opération d'équipement n° 1003	2 970 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 020 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	146 186,00	145 169,00	145 169,00
1641	Emprunts en euros	121 186,00	128 357,00	128 357,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	25 000,00	16 812,00	16 812,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 970 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	2 970 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		3 116 186,00	1 345 169,00	1 345 169,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		6 136 186,00	2 595 169,00	2 595 169,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	43 500,00	37 000,00	37 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	43 500,00	37 000,00	37 000,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	26 300,00	26 500,00	26 500,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	17 200,00	10 500,00	10 500,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		43 500,00	37 000,00	37 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	6 179 686,00	2 632 169,00	2 632 169,00
--	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 632 169,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 729 726,00	1 009 100,00	1 009 100,00
1641	Emprunts en euros	2 729 726,00	1 009 100,00	1 009 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 729 726,00	1 009 100,00	1 009 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	25 000,00	16 812,00	16 812,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 970 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	2 970 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 995 000,00	1 216 812,00	1 216 812,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 724 726,00	2 225 912,00	2 225 912,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	454 960,00	406 257,00	406 257,00
28031	Frais d'études	0,00	1 500,00	1 500,00
28132	Immeubles de rapport	453 700,00	388 400,00	388 400,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3,00	100,00	100,00
28184	Mobilier	0,00	15 000,00	15 000,00
4812	Frais d'acquisition des immobilisations	1 257,00	1 257,00	1 257,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		454 960,00	406 257,00	406 257,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		454 960,00	406 257,00	406 257,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	6 179 686,00	2 632 169,00	2 632 169,00
--	---------------------	---------------------	---------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 632 169,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Date
L	Agencements et aménagements de bâtiments industriels, installations électriques et téléphoniques	20	20/02/2017
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	20/02/2017
L	Bacs roulants et accessoires	10	20/02/2017
L	Bâtiments industriels	20	20/02/2017
L	Bâtiments légers, abris	15	20/02/2017
L	Camions et véhicules industriels	8	20/02/2017
L	Cheptel	5	20/02/2017
L	Équipements des cuisines	15	20/02/2017
L	Équipements sportifs	10	20/02/2017
L	Frais d'études non suivis de travaux	5	20/02/2017
L	Installations et appareils de chauffage	20	20/02/2017
L	Logiciel bureautique	2	20/02/2017
L	Logiciel métier	5	20/02/2017
L	Matériel de sécurité	10	20/02/2017
L	Matériel audiovisuel	10	20/02/2017
L	Matériel culturel	10	20/02/2017
L	Matériel de bureau électrique et électronique	10	20/02/2017
L	Matériel électroménager	10	20/02/2017
L	Matériel informatique	5	20/02/2017
L	Mobilier	15	20/02/2017
L	Outillage et matériel technique	10	20/02/2017
L	Plantations	20	20/02/2017
L	Réseaux d'adduction d'eau	80	20/02/2017
L	Réseaux d'assainissement	80	20/02/2017
L	Voiture	10	20/02/2017
L	Subvention encaissée (en fonction de la durée d'amortissement du bien subventionné)	0	20/02/2017
L	Subv équipement versée pr financement biens mobiliers,mat. & études assimilées aides entreprises	5	20/02/2017
L	Subvention d'équipement versée pour le financement des biens immobiliers ou des installations	15	20/02/2017
L	Subvention d'équipement versée pour le financement des projets d'infrastructure d'intérêts national	30	20/02/2017
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	20/02/2017
L	Panneau photovoltaïque	20	19/06/2017

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		165 357,00	I 165 357,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		128 357,00	128 357,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	128 357,00	128 357,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		37 000,00	37 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	37 000,00	37 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	165 357,00	0,00	0,00	165 357,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 606 257,00	III 1 606 257,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 200 000,00	1 200 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	1 200 000,00	1 200 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		406 257,00	406 257,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	1 500,00	1 500,00
28132	Immeubles de rapport	388 400,00	388 400,00
28135	Installations générales, agencements, ..	100,00	100,00
28184	Mobilier	15 000,00	15 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4812	Frais d'acquisition des immobilisations	1 257,00	1 257,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 606 257,00	0,00	0,00	0,00	1 606 257,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 165 357,00
Ressources propres disponibles	IV 1 606 257,00
Solde	V = IV – II (6) 1 440 900,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A7

A7 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				12 565,71	8 795,99	1 256,57	2 513,15
2014	Domage Haspolo	120	20/10/2005	12 565,71	8 795,99	1 256,57	2 513,15

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

II – ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2017	Immobilier : Atelier Relais Lahaye Solutions	42 000,00	Lahaye Solutions	15	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00	336 000,00	504 000,00
2020	Immobilier : Atelier Relais Céramique du Lys	36 000,00	Céramique du Lys	15	36 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	360 000,00	504 000,00

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

II – ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
1002 Ateliers Relais	2 868 981,00	620 009,00	3 488 990,00	2 868 981,00	50 000,00	370 009,00	200 000,00
1003 Pépinières	3 977 416,00	1 200 000,00	5 177 416,00	3 977 416,00	1 200 000,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .